

Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie

Le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-42 et D.1432-43,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M Amaury de Saint-Quentin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie,

Vu la réunion de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie du 3 juillet 2014,

ARRETE

Article 1 : Sont membres de cette commission au titre des différents collèges :

1) Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

1°a) Conseil régional :

- Madame Simone CHARGELEGUE, titulaire ; Madame Véronique BEREGOVOY, suppléante

1°b) Conseils départementaux :

- Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire ; Madame Florence THIBAUDEAU, suppléante
- Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, titulaire ; Suppléant en cours de désignation.

1°c) Groupements de communes

- Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

1°d) Communes

- Monsieur Olivier MOURET, adjoint au maire de Rouen, titulaire ; Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, suppléant.

2) Collège 2 : Représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

2°a) Associations agréées au titre de l'article L114-1 du code de la santé publique :

- Madame Francine MARAGLIANO, AFTC 27, titulaire ; Madame Christine MADELENAT, AFM, suppléante
- Monsieur Eric MEDRINAL, UNAFAM, titulaire ; Monsieur François LEVEQUE, union des aveugles et malvoyants de Normandie, suppléant

2°b) Associations de retraités et de personnes âgées :

- Monsieur Michel LOISEL, CODERPA 27, titulaire ; Monsieur Jean DE CRAENE, CODERPA 27, suppléant
- Monsieur Roger THELAMON, CODERPA 27, titulaire ; Madame Nicole LEROY, CODERPA 27, suppléante

2°c) Associations de personnes handicapées :

- Monsieur Jean-Pierre SIMON, ALPEAIH, titulaire ; suppléant en cours de désignation
- Madame Marie-France NOGRETTE, APAJH 27 et 76, titulaire ; suppléant en cours de désignation

3) Collège 3 : Représentants des Conférences de territoire

- Monsieur Jean-Philippe BOURDALEIX, représentant la conférence de territoire de Rouen Elbeuf, titulaire ; suppléant en cours de désignation.

4) Collège 4 : Représentants des partenaires sociaux

4°a) Organisations syndicales de salariés représentatives :

- Madame Sylvie AGLAVE, CFTC, titulaire ; Suppléant en cours de désignation

4°b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Monsieur André BLAVIER, CGPME, titulaire ; Madame Aline LOUISY LOUIS, CGPME, suppléante

4°c) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales :

- Docteur Jean-Marie SCHNELLER, titulaire ; Monsieur Nicolas PLANTROU, suppléant

4°d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, titulaire ; Madame Raymonde DAVERTON, suppléante

5) Collège 5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

5°a) Associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Monsieur Pascal HOSTE, Croix-rouge française, titulaire ; Monsieur Guy SAYARET, Secours catholique, suppléant

5°d) Mutualité française :

- Monsieur Jacques LETHUILLIER, FNMF, titulaire ; Madame Véronique FAURE-GUEYE, FNMF, suppléante

6) Collège 7 : Représentants des offreurs des services de santé

7°e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- Madame Isabelle COLLY-FAVRE, URIOPSS, titulaire ; Madame Gwenaël DUVAL, maison de vie Le Buis de Morsent, suppléante
- Madame Aline FRENOIS, l'ARRED, titulaire ; Monsieur Emmanuel AFONSO, Les papillons blancs de l'Agglomération Rouennaise et du Pays de Caux, suppléant
- Monsieur Eric GOUNEL, IDEFHI, titulaire ; Madame Clothilde HARITCHABALET, EPAEMSL, suppléante
- Monsieur Jean-Marc RIMBERT, ADPEP, titulaire ; Monsieur Clément THEODORE, le Pré de la bataille, suppléant

7°f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- Monsieur Thierry LEROY, EHPAD foyer Saint Joseph, titulaire ; Monsieur Dominique MARIE DIT CHATEL, association l'Agora, suppléant
- Monsieur Jean-Marc VENARD, EHPAD les jardins de Matisse, titulaire ; Madame Fabienne GUSTAVE, EHPAD les jardins d'Elodie, suppléante
- Monsieur Jacques DESMIDT, les Pâquerettes, titulaire ; Monsieur Jean-Jacques LE LOUPP, URIOPSS, suppléant
- Madame Marie-Pierre LEGROS, résidence d'Eawy, titulaire ; Madame Mathilde MAIRY, Service de la politique gériatrique du CH de Dieppe, suppléante

7°g) Institutions accueillant des personnes en difficulté sociale :

- Monsieur Léonard NZITUNGA, association l'Abri, titulaire ; Madame Sylvie LAROCHE, fondation de l'Armée du Salut, suppléante

7°o) Professionnels de santé libéraux :

- Docteur Jean-Claude SOUBRANE, URPS des médecins, titulaire ; suppléant en cours de désignation

7) Membres de la commission spécialisée Organisation des soins :

- Madame Annick ALLEAUME, Carsat Normandie, titulaire ; Madame Claude DELACOUR, Carsat Normandie, suppléante.
- Monsieur Jean-Marc VIGNY, DouSoPal, titulaire ; Docteur Laurent BASTIT, Onconormand, suppléant.

Article 2 :

L'arrêté de composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie du 10 juillet 2014 est abrogé.

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2015



Arjaury de Saint-Quentin